GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 14 octobre 2016	Heure	Numéro	Département(s) DFS	
	Annule et remplace				

			Lié à :(obligatoire)				
Auteur(s) : Commission Santé	ad 16.029						
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE)							
(Amendement initialement déposé par les groupes libéral-radical et Vert'Libéral) Contenu :							
Article 50, alinéa 3 (nouveau)							
³ Le financement transitoire ne peut être accordé au maximum que jusqu'à l'année 2026.							
Motivation (facultatif):							
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :							
Christian Mermet, président de la commission							
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires	s suite (prénom, nom) :				